

Envoyé en préfecture le 21/09/2023

Reçu en préfecture le 21/09/2023

Publié le

Reger
Levrault

ID : 045-214502155-20230918-D2023_25-DE



République Française
Département LOIRET
Arrondissement de Pithiviers
Canton de Malesherbes

Mairie de Montliard

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 18/09/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	8	9

Vote
A l'unanimité
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture de Pithiviers

L'an 2023, le 18 Septembre à 18:30, le Conseil Municipal de la Mairie de Montliard s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BEAUDEAU Didier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives ont été transmises par mail aux conseillers municipaux le 11/09/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 11/09/2023.

Présents : M. BEAUDEAU Didier, Maire, M. FAZILLEAU Philippe, Mme GUILLET Martine, M. SEVIN Jean-Louis (arrivé à 19h17), M. SINIC André, M. BERTRAND Charles, M. DEJARDIN Mathieu, M. MONTIER Tanguy, M. PEGUY Thierry

Excusé ayant donné procuration : M. LECARDEUR Jean-François à M. PEGUY Thierry

Excusés : M. SEVIN Jean-Louis (arrivé à 19h17), M. MENEAU Gilles

Secrétaire de séance : Mme GUILLET Martine

D2023_25 – Rapport annuel du SITOMAP

Le Maire expose au Conseil Municipal le rapport annuel 2022 du SITOMAP, déjà transmis.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport annuel 2022 présenté devant l'assemblée délibérante et mis à disposition du public,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

– **prend acte** de la présentation du rapport annuel 2022 du SITOMAP.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 20/09/2023
Le Maire,
M. BEAUDEAU Didier



Le secrétaire de séance,
Mme GUILLET Martine